

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2022**  
**COMPTE RENDU**

**ETAIENT PRESENTS :** RENARD Alain Maire, JEUNESSE Steve 2<sup>e</sup> Adjoint, BELDJOUDI Eric 3<sup>e</sup> Adjoint, FERRERO Hervé 5<sup>e</sup> Adjoint, LARDENOIS Hervé, LEROY Michaël, TSCHENS Audrey, HUET Carine, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, BIHIN Lionel, HENNEQUIN Annie, SCHNEIDER Patricia, BRION Jean-Pierre, LANG Martial, BOBLET Jean-Luc

**Absents (procuration) :** BRAUN Patrick donne procuration à RENARD Alain, FORTIER Michelle donne procuration à BELDJOUDI Eric, MAUCLAIR Valérie donne procuration à JEUNESSE Steve, HENRY Mathieu donne procuration à LEROY Michaël, FLAMBEAUX Mélanie donne procuration à BELDJOUDI Eric

**Absents :** EPIROTTI Florie, BERTAUX Alexandre

**Secrétaire de séance :** TSCHENS Audrey

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

La secrétaire de séance est Madame Audrey TSCHENS.

Le Conseil Municipal autorise l'ajout de deux points :

- Projet d'éco-pâturage à la Balière
- Situation en Ukraine

Le compte rendu du 09 mars 2022 est adopté à la majorité (abstentions : Madame Annie HENNEQUIN et Monsieur Philippe MARCQ).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien pour 2022 des taux de fiscalité de 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,09 %
- Taxe foncière (non bâti) : 24,91 %

Madame Patricia SCHNEIDER quitte la séance pour raisons professionnelles et donne procuration à Madame Annie HENNEQUIN.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et conformément à la commission Association et Jeunesse-Animations sportives, vote les subventions 2022 aux associations mouzonnaises.

Mesdames Michelle FORTIER, Audrey TSCHENS, Mélanie FLAMBEAUX, Annie HENNEQUIN, Carine HUET et Messieurs Alain RENARD, Eric BELDJOUDI, Patrick BRAUN, Philippe MARCQ, Mathieu HENRY, ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils font partie.

Le Conseil Municipal vote à la majorité (abstention : Monsieur Martial LANG et Monsieur Lionel BIHIN) les subventions 2022 aux associations extérieures à la commune.

L'Adjoint aux finances présente le plan d'investissement 2022 et le projet de budget Primitif Ville et Eau-Assainissement 2022, préalablement étudié lors du débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif de la Ville qui s'équilibre en investissement en dépenses-recettes au montant de 2 819 231,66 €.

Et s'établit en fonctionnement en dépenses à 3 727 176,74 € et en recettes à 4 440 885,61 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Budget Primitif de l'Eau-Assainissement qui s'établit :

- En dépenses d'investissement à la somme de 437 669,02 € et en recettes d'investissement à la somme de 530 567,15 €.

- En dépenses de fonctionnement à la somme de 171 026,64 € et en recettes de fonctionnement à la somme de 296 835,43 €.

Madame Carine HUET quitte la séance pour raisons personnelles.

L'Adjoint chargé aux associations et un représentant de la société O2 Sports, présentent aux membres du Conseil Municipal, le projet d'un lieu d'accueil et d'animation O2 Sports au rez-de-chaussée du bâtiment Le Colombier pour un rayonnement sur le territoire mouzonnois et toute la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg.

Le lieu proposera des activités à vélo et nautiques sur la Meuse et la Chiers, des Escapes Games, Immersion Game ainsi qu'un service Café et Snacking.

Départ de la séance du représentant de O2 Sports.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition le rez-de-chaussée du bâtiment Le Colombier à titre gracieux pour une durée d'un an renouvelable une seule fois à partir de mai 2022. Les consommables sont à la charge d'O2 Sports. Et charge le Maire d'établir une convention et de la signer.

Monsieur Jean-Pierre BRION quitte la séance pour raisons personnelles.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet de convention de mise à disposition des bâtiments communaux et charge Monsieur le Maire de la rédaction et signature de ladite convention avec les associations mouzonnoises.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'interdire la circulation des véhicules de plus de 9 tonnes sur le chemin de l'Alma à l'exception des exploitants agricoles et de leurs fournisseurs.

Le Conseil Municipal rappelle que les grumiers doivent uniquement utiliser les chemins forestiers.

Prochainement des cours d'Iaido et de Kenjutsu seront proposés aux Mouzonnois, avant cela le professeur souhaiterait se remettre à niveau par l'entraînement de deux heures par semaine.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la mise à disposition à titre gracieux de la salle de judo avec une participation de 20 € mensuel concernant les consommables jusqu'au 31 décembre 2022. Et charge le Maire d'établir une convention et de la signer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un poste de rédacteur à 35 heures et de l'inscrire au tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (abstention: Monsieur Lionel BIHIN), le projet d'éco-pâturage sur le site de la Balière sur les parcelles de cadastre section AL n° 1024, n° 1020, n° 1022, n° 1057, n° 1059, n° 1061, n° 1063,

n° 1062, n° 1060, n° 1058, n° 1056 et n° 0400 pour des chevaux de trait sous condition que la propriétaire des chevaux s'occupe de clôturer l'espace qui lui est attribué du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2022 et de son entretien.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir une convention avec le propriétaire de chevaux et de le signer.

Au vu de la situation actuelle et du contexte humanitaire en Ukraine, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition d'Ukrainiens accueillis en France, un logement actuellement inoccupé pour une durée de 6 mois avec possibilité de reconduction.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 2 000 € à un organisme donnant toute garantie de probité venant en aide au peuple Ukrainien. Après recherche, le versement de 2 000 € sera effectuée auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), dispositif mis en place par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Cette subvention est inscrite au budget primitif 2022.

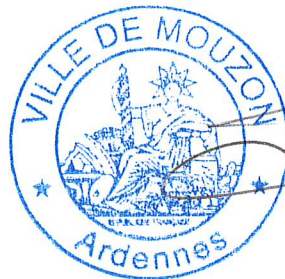
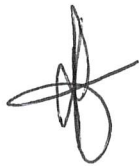
INFORMATION DIVERSES :

- Le 08 avril 2022, le circuit des Ardennes passera à deux reprises à Mouzon.
- Lors du passage du Tour de France le 07 juillet 2022, l'axe Meuse-usine UNILIN passant par Carignan sera fermé à toute circulation.
- Madame BARI remercie le Conseil Municipal pour le dégrèvement suite à sa fuite d'eau.
- L'établissement Français du Sang remercie la ville de Mouzon pour son accueil.

Séance levée à 21h10.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Audrey TSCHENS



Le Maire  
Alain RENARD

